

## Motion portée par la Profession Agricole

Aux Maires du SAGE de l'Elorn

QUIMPER, le 20 février 2008.

Monsieur Le Maire,

Le projet de SAGE de l'Elorn, outil de planification territoriale de l'eau issu de la loi sur l'eau et conforme à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) va être soumis à la CLE (Commission Locale de l'Eau) le 26 février prochain.

Nous considérons que ce document et les conséquences de son application sont d'une importance capitale pour la structuration et les activités du territoire du SAGE demain.

Il s'appuie sur des usages et des enjeux liés à la spécificité de ce territoire : une population urbaine, une activité résidentielle et une activité conchylicole en aval, et ayant des exigences en matière de qualité d'eau, mais aussi une activité très agricole en amont, une agriculture créatrice de richesse économique et d'emplois.

Le SAGE doit s'appuyer sur des démarches de concertation des acteurs locaux, et rechercher la déclinaison d'objectifs communs dans un souci d'équité entre les acteurs et de juste équilibre entre les activités permettant de trouver un consensus entre les membres de la CLE.

Ce travail de concertation préalable, au cœur du principe de la démarche participative nécessite indéniablement de prendre le temps de la concertation.

Or à ce jour, la rédaction du SAGE de l'Elorn se fait à marche forcée, avec, de surcroît, une modification du cadre réglementaire, accroissant la portée juridique du SAGE et nécessitant une attention particulière à sa rédaction.

Le SAGE de l'Elorn validerait donc précipitamment un projet dans des délais deux fois plus courts que ceux de l'Odet et de l'Ellé, où les enjeux étaient deux fois moins importants pour l'agriculture.

L'agriculture a déjà fait de gros efforts ces dernières années pour répondre aux défis environnementaux sur le département. Plus de 300 Millions d'€uros ont déjà été engagés par les agriculteurs finistériens pour leur mise aux normes.

Ce SAGE va représenter une contrainte réglementaire supplémentaire pour les exploitations agricoles déjà largement mises à contribution financière du fait des exigences environnementales existantes, sans possibilité de répercuter ces coûts sur le prix des produits.

Sans remettre en cause les objectifs, nous souhaitons que le projet de SAGE soit le fait d'une réelle concertation et d'un dialogue avec les agriculteurs, qu'il ait une volonté clairement affichée de respecter les hommes, leurs engagements et le travail qu'ils font sur le territoire.

Par ailleurs il faut des engagements clairs des décideurs que sont l'Etat et les Collectivités pour que l'atteinte de l'objectif de 22 mg à Pont Ar Bled en 2021 ne passe pas par l'obligation réglementaire d'appliquer la même politique que dans les bassins versants en contentieux si proches de notre territoire.

Enfin si le SAGE fixe des objectifs de résultats, il y a lieu de laisser aux acteurs locaux le soin de choisir les moyens et les solutions techniques les plus adaptés pour atteindre ces objectifs.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer nos revendications auprès des instances de décision.